



# Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries  
75484 Paris Cedex 10  
Tel. : 01.47.70.91.69  
contact@fo-dgfip.fr

## PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 60 du 8 octobre 2015

Catégorie B  
CAPN n° des 30/09 et 01/10/2015

### Révision de l'évaluation des Contrôleurs de 1<sup>ère</sup> Classe 2015

En préambule, les élus **F.O.-DGFIP** ont condamné le coup de force du 1<sup>er</sup> Ministre sur le protocole carrières et rémunérations dans les Fonctions publiques.

Les représentants **F.O.-DGFIP** de la catégorie B ont malgré tout décidé de siéger, démontrant qu'ils donnaient bien la « priorité aux agents » en

respectant leur engagement à défendre les dossiers individuels dans la CAPN.

Nous avons rappelé la revendication de **F.O.-DGFIP** d'un système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.

Chiffres connus à l'ouverture de la CAPN	Nombre de recours hiérarchiques	Nombre de recours en CAPL	Nombre de recours en CAPN
Contrôleurs de 1 <sup>ère</sup> classe	227	161	47

La réserve nationale s'élève à 65 mois pour 219 recours de cadres B répartis de la sorte :

– 47 recours et 13 mois pour les C1

L'examen des recours se poursuivra jusqu'en décembre 2015.

Un compte rendu global sera publié à la fin des travaux.

**N'hésitez pas à nous solliciter  
Faites valoir vos droits  
Faites confiance à FO**



#### Déclaration liminaire

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas commencer cette CAPN sans évoquer le protocole PPCR, plus pompeusement nommé Avenir de la Fonction Publique.

Afin de masquer son échec dans cette négociation, le Gouvernement vient de décider de passer en force un protocole rejeté majoritairement par les organisations syndicales.

L'Union des fédérations de fonctionnaires Force Ouvrière, avec le soutien de **F.O.-DGFIP**, s'est prononcée contre ce projet malgré l'oukase de Mme LEBRANCHU.

Comment parler de concertation ou de dialogue social lorsque la seule volonté du gouvernement est d'imposer un texte inacceptable sur le fond. Notre Fédération n'a jamais cédé et ne cédera pas à des manœuvres et des pressions dignes d'un autre âge.

Sur le fond les constats de notre Fédération sont sans appel :

- La perte du pouvoir d'achat depuis le gel du point d'indice en 2010 n'est pas compensée par les propositions gouvernementales.
- La revalorisation proposée est un trompe l'œil autofinancé par l'allongement des durées des carrières et le transfert de quelques points du régime indemnitaire vers l'indiciaire.
- Cette intégration d'une partie des primes dans le traitement est non seulement insignifiante mais également insuffisante.
- Rien n'améliore la situation des agents en place et l'attractivité de la Fonction Publique.
- La longueur du calendrier de mise en œuvre des mesures salariales est inadmissible car le gouvernement ne peut rien garantir après 2017.

L'obstination affichée à refuser la discussion séparée des volets « RH » et « revalorisation » démonte l'incapacité à accepter un dialogue social riche et de qualité.

Ce diktat gouvernemental est seul à l'origine de l'échec de ces négociations. Pourtant l'attente des agents est grande et légitime.

Seule une perspective d'avancement laissera entrevoir une parcelle de ciel bleu dans un contexte professionnel et financier de plus en plus morose.

Elle passe essentiellement par l'évaluation professionnelle et donc par l'aumône de quelques mois distribués aux agents. Les jeux du cirque reprennent, saisonniers et iniques, avec leurs lots de promesses, mensonges et flatteries. L'excellent est « brossé dans le sens du poil » ses mérites vantés pour qu'enfin il accepte que la non-reconnaissance de ses qualités n'est due qu'au contingentement des valorisations.

Face à ce système arbitraire **F.O.-DGFIP** :

- Condamne fermement une évaluation basée sur les performances des agents au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.
- Revendique la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant la CAP compétente et exige la suppression de la procédure de recours hiérarchiques, préalable obligatoire au recours en CAPL pour les contrôleurs ou en CAPN pour les géomètres.
- Dénonce l'instauration de délais de gestion inférieurs aux délais légaux de recours.
- Dénonce l'attitude de certaines directions locales qui au cours de l'entretien lié au recours hiérarchique usent de manœuvres dilatoires ou d'intimidation visant à décourager les agents de formuler un recours en CAP.
- Exige l'abrogation du décret de juillet 2010 et revendique un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement de la note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.
- Condamne l'absence de notation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité évaluée.

**F.O.-DGFIP** rappelle que l'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non pas sur des critères de comparaison avec d'autres collègues.

En ce qui concerne les agents situés dans un échelon terminal, nous dénonçons l'attitude de l'administration qui refuse de valoriser ces agents sans contingentement alors que cette reconnaissance n'a aucune incidence budgétaire.

**F.O.-DGFiP** revendique enfin la suppression du contingentement et l'attribution aux CAP locales d'une enveloppe globale.

Nous ne ferons pas d'analyse du bilan chiffré des recours dans la mesure où ce bilan n'est que provisoire. Nous ne pouvons que constater d'ores et déjà une augmentation de ceux-ci.

Enfin, Monsieur le Président, nous attendons que cette CAP procède à la distribution intégrale des réserves. Cette solution a pour mérite de répondre à l'attente des agents et de leurs représentants, de terminer cette CAP dans les délais prévus et d'éviter un rendez-vous au demeurant fort sympathique avec le Directeur des Ressources Humaines.

Les élus en CAPN

Sylvie SERRE, Pascaline KERHOAS, Marc GEORGES, Antonio GONZALES,  
Marie-Laure SOLANO, Philippe CANE, Florence ALVINERIE,  
Sébastien DESCHAMPS, Marlène ROGUEZ

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfp>



@fodgfp

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N'hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFiP**